



L'Accordéon Club 1938



vous invite à sa
28^{ème} Marche Populaire Internationale

**samedi 27 octobre,
dimanche 28 octobre 2018**



Parcours de 5, 11 et 22 km

Membre de la FFSP n°F0619 - Visa FFSP 2018-68-205H

Internet: <http://www.ffsp.fr> e-mail: contact@ffsp.fr



facebook.com/ivv.france



twitter.com/ffsp_officiel

Partenaires de la FFSP



Groupama



Agrément ministériel national du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté
N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Informations pratiques

Départs & Arrivées : Salle Polyvalente – Rue du stade
68250 ROUFFACH – France
GPS: lat.: 47,953934 / Long.: 7,296327

Horaires : Départs de 07:00 à 13:00 (22km) et 07:00 à 14:00 (5 et 11 km).
Arrivées limitées à 18:00.

Parcours : 5-11-22km sans difficultés particulières. Ouvert à tous.
Le parcours 22km alternera entre plaine, rivière (Lauch) et vignes.
Les enfants de -10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.



Buvettes, restaurations, bonne humeur et animations musicales!

Licence de participation: La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,00€**.
Portant les timbres de contrôles, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.



Pré-INSCRIPTIONS:	avant le 10 octobre 2018
INSCRIPTIONS :	M. Pierre HECHINGER 1, rue de Bâle – 68250 ROUFFACH Tel : 03.89.49.73.48 / 06.08.09.95.95 e-mail: pierre.hechinger@free.fr

Récompenses : Aux groupes de plus de 15 participants.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillements : Boissons et petites collations gratuites au 1^{er} contrôle.
Possibilités de restauration sur les parcours.

Important : Interdiction de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.



Premiers secours: Assurés par l'association.



URGENCES: 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques,
sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.